

**Avis n° 2021/05-03
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'électronique, informatique,
télécommunications, mathématique et mécanique
de Bordeaux de l'institut polytechnique de Bordeaux
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	Institut polytechnique de Bordeaux École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'institut polytechnique de Bordeaux
Sigle :	ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP
Nom d'usage :	ENSEIRB-MATMECA
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Bordeaux
Site de l'école :	Talence

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2017/01-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Electronique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Informatique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Mathématiques appliquées et Mécanique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Télécommunications en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Réseaux et Systèmes d'information, en partenariat avec le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine (nouveau nom pour CFA ESR PC) en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Systèmes électroniques embarqués en partenariat avec le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine (nouveau nom pour CFA ESR PC) en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux;
- Vu le rapport établi par Elisabeth LAVIGNE (membre de la CTI et rapporteure principale), Pascal BIDAN (membre de la CTI et co-rapporteur), Isabelle HENNEBIQUE (experte auprès de la CTI), Danielle DOLMIERE (experte auprès de la CTI), Francis ALLARD (expert auprès de la CTI), Fatiha NEJJARI (experte internationale auprès de la CTI), et Maëlle DARNIS (experte élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 mai 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Type d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Electronique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Electronique	Formation continue	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Informatique	Formation continue	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Mathématiques appliquées et Mécanique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Mathématiques appliquées et Mécanique	Formation continue	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Télécommunications	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2025-2026	maximale

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Télécommunications	Formation continue	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Réseaux et Systèmes d'information	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Réseaux et Systèmes d'information	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Systèmes électroniques embarqués	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Systèmes électroniques embarqués	Formation continue	2021	2025-2026	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à la transmission d'un règlement de scolarité, d'un syllabus complété, et deux plans d'action :

- sur la mise en œuvre de la démarche qualité propre à l'école
- sur les enseignements en sciences humaines, économiques et sociales, sur la base des recommandations qui suivent.

Le règlement de scolarité et le syllabus sont à transmettre au plus tard le **1^{er} juillet 2021** et les deux plans d'action pour le **15 novembre 2021**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira également un **rapport intermédiaire** sur l'avancée du suivi de l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, à la même adresse numérique et selon les mêmes modalités indiquées au paragraphe *supra*).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- se doter d'un système qualité complémentaire et cohérent avec celui de Bordeaux-INP ;
- compléter le syllabus et en particulier la description des cours en sciences humaines, économiques et sociales ;
- inscrire les sciences humaines, économiques et sociales dans la stratégie de formation de l'école et développer activement les enseignements en particulier sur le développement durable, la responsabilité sociétale des entreprises, la santé et la sécurité au travail, la gestion de projet ;
- définir une stratégie de développement pour répondre aux besoins croissants des entreprises et de la région en jeunes ingénieurs dans les différentes spécialités de l'école ;

- mettre en œuvre des activités pédagogiques ou des enseignements d'initiation à la recherche dans le cadre du cursus et crédités d'ECTS, pour l'ensemble des étudiants ;
- mettre en conformité avec R&O le règlement des études en rendant obligatoire 14 semaines de stage minimum en entreprise ;
- mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et un trimestre réalisé en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;
- introduire davantage de cours en langue anglaise ;
- poursuivre le déploiement des dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant ;
- compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Electronique	2022	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Informatique	2022	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Mathématiques appliquées et Mécanique	2022	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Télécommunications	2022	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Réseaux et Systèmes d'information	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, spécialité Systèmes électroniques embarqués	2021	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 mai 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 9 juin 2021



La présidente
Elisabeth CRÉPON

**Complément d'avis n° 2021/05-03
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'électronique, informatique,
télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux
(ENSEIRB-MATMECA)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n° 2021/05-03 concernant la transmission d'un règlement de scolarité et d'un syllabus complété.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux ;
- Vu la note de synthèse établie par Elisabeth Lavigne, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 décembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 décembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON

**Complément d'avis n° 2021/05-03
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'électronique, informatique,
télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux
(ENSEIRB-MATMECA)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n° 2021/05-03 concernant la transmission de deux plans d'action :

- sur la mise en œuvre de la démarche qualité propre à l'école ;
- sur les enseignements en sciences humaines, économiques et sociales, sur la base des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux ;
- Vu la note de synthèse établie par Elisabeth LAVIGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON